



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

*Vérifier à l'audition*

## **DECLARATION** **de l'Ambassadrice Anda Filip, Représentante permanente de l'UIP** **auprès des Nations Unies à New York**

*Conseil du Commerce et du développement de la CNUCED, cinquante-quatrième session*  
*Rencontres avec la société civile et le secteur privé*  
*Mardi 2 octobre 2007, de 15 à 18 heures.*  
*Salle XXVI, Palais des Nations, Genève*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous au nom de l'Union interparlementaire, l'Organisation mondiale des parlements nationaux. La CNUCED a toujours été très bien disposée à l'égard des parlementaires, notamment en les invitant à participer aux deux dernières sessions de la CNUCED, à Bangkok et São Paulo, où l'UIP a organisé des réunions parlementaires à titre de contribution au processus intergouvernemental. Ces dernières années, l'UIP a entrepris d'apporter une dimension parlementaire aux Nations Unies et à ses diverses composantes et institutions spécialisées (OIT, ONUSIDA, UNICEF, Commission de la condition de la femme et, plus récemment, Forum de la coopération au service du développement du Conseil économique et social), et c'est un processus que nous espérons pouvoir étendre plus systématiquement à la CNUCED.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la séance, je privilégierai dans mon intervention la première question, dans le cadre du Thème 2, à savoir les politiques nécessaires à une répartition équitable des bienfaits de la mondialisation. C'est une question qui figure en bonne place à l'ordre du jour de l'UIP depuis de nombreuses années, et plusieurs résolutions à caractère politique ont été négociées et adoptées en vue d'apporter une réponse parlementaire plus structurée à cette question.

De fait, la mondialisation a contribué à stimuler la croissance économique presque partout dans le monde, hormis quelques exceptions non négligeables, mais, comme nous le savons, elle n'a pas engendré une amélioration généralisée des niveaux de vie. La pauvreté recule, quoique lentement, mais le fossé entre pauvres et riches se creuse. En d'autres termes, le principal écueil de la mondialisation, à ce jour, est celui de l'accroissement des *inégalités* tant à l'intérieur des pays qu'entre pays. Ces inégalités reflètent à leur tour un déficit démocratique qui a pour conséquence une sous-représentation des populations pauvres et défavorisées dans le processus de décision.

Dans ces conditions, quelles que soient les retombées positives de la mondialisation - et elles sont nombreuses - il est parfaitement clair qu'elles ne sont pas systématiques. Comme nos Membres l'ont affirmé dans une résolution récente sur le thème *Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation*, il faut commencer par gommer "les immenses disparités et irrégularités qui existent dans l'accès aux moyens d'existence et à la protection sociale". Pour l'UIP, si on peut accepter certains impératifs économiques de la mondialisation, comme celui d'une plus grande flexibilité du marché du travail en réponse à une compétition accrue, il faut également accepter l'idée que cela doit s'accompagner de politiques propres à renforcer les protections sociales (assurance chômage, assurance maladie abordable, etc.), à faciliter le recyclage professionnel des travailleurs, à encourager la responsabilité sociale des entreprises et à stimuler la création d'emplois (en particulier au niveau des petites entreprises). Ces politiques devront être négociées entre les grands partenaires sociaux (organisations patronales et organisations syndicales) par un dialogue réel et inclusif.

Les autres politiques à mettre en œuvre rapidement pour contribuer à combler le fossé économique et social engendré par la mondialisation doivent privilégier les besoins propres aux femmes. Les femmes sont la moitié de la population mondiale et leur travail représente une part considérable de la production tant au plan national qu'au plan international. Pourtant, dans de nombreux pays, elles sont toujours moins bien payées que les hommes à travail égal. En outre, elles ne peuvent pas hériter de biens fonciers, de capitaux et d'actifs en raison de lois discriminatoires. En plus d'une réforme législative, l'UIP plaide pour que chaque pays intègre l'égalité entre hommes et femmes à son processus budgétaire afin que les dépenses publiques puissent aussi être examinées sous l'angle de l'égalité.

Nos Membres pensent par ailleurs que la mondialisation a « engendré un cercle vicieux de dégradation de l'environnement alimenté par les modes de production et de consommation non durables des pays développés et des pays en développement, entre autres facteurs ». Les politiques qui permettraient d'inverser cette évolution sont légion. Elles vont de la promotion de marchés publics durables à la diffusion d'une initiation au développement durable tant dans les écoles que dans la société.

L'UIP a adopté l'année dernière une proposition novatrice tendant à ce que les gouvernements incluent "dans leurs budgets des indications précises des coûts financiers et non financiers de la dégradation de l'environnement, et les avantages des services d'écosystème".

J'aimerais mettre l'accent par ailleurs sur une autre recommandation concernant la nécessité d'améliorer les institutions démocratiques de gouvernance au niveau national et international. Près de quatre années se sont écoulées depuis que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a rendu son rapport intitulé *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*. La Commission insistait tout particulièrement sur la nécessité d'améliorer la gouvernance de la mondialisation, notamment en assurant une plus grande cohérence entre politiques économiques et politiques sociales - et le rôle des parlements et des parlementaires était considéré comme essentiel en la matière. Détenteurs du pouvoir de contrôle au niveau national, les parlements ont été invités par la Commission à renforcer leur action et leurs moyens pour promouvoir la cohérence des politiques et passer au crible les positions des gouvernements dans les enceintes internationales. Elle a également proposé la création d'un groupe parlementaire mondial qui aurait pour mission d'assurer la cohérence des politiques économiques et des politiques sociales. C'est là un domaine où l'UIP entend jouer un rôle actif.

Au-delà des clivages politiques, il y a une demande de plus en plus forte de transparence adressée aux organisations internationales. Cette évolution est illustrée par les stratégies de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale qui continuent à être négociées au niveau ministériel avec un apport parlementaire minime. L'UIP plaide depuis des années déjà, avec un certain succès, pour que les parlements soient plus activement associés aux travaux d'organisations comme la Banque mondiale en exigeant des gouvernements des rapports plus réguliers et plus approfondis, en créant des commissions parlementaires spécialisées, et en demandant à ce que les instances de gouvernance de ces institutions soient plus représentatives de leurs mandants.

Les Membres de l'UIP ont unanimement reconnu l'importance du commerce international comme moteur du développement et comme instrument le plus efficace pour que les pays en développement bénéficient réellement de la mondialisation. Aussi l'UIP et le Parlement européen ont-ils lancé, dans le contexte des négociations commerciales en cours, un processus appelé Conférence parlementaire sur l'OMC dont l'objectif principal est de renforcer la transparence de l'OMC, de mieux comprendre les négociations en cours et d'accélérer la ratification des accords commerciaux ainsi que l'adoption des législations et budgets permettant de les appliquer. Sachant que les décisions de l'OMC vont bien au-delà des domaines traditionnels que sont les tarifs douaniers et le commerce des produits puisqu'elles couvrent également des domaines comme la santé, l'éducation, l'emploi, la sécurité alimentaire et l'environnement, pour n'en citer que quelques uns, il faut plus que jamais rapprocher les parlements de cette institution.

Enfin et surtout, au-delà des politiques commerciales avisées à mettre en oeuvre, l'UIP est convaincue que la mondialisation ne sera véritablement équitable que lorsque nous honorerons nos engagements déjà anciens d'accroître l'aide publique, d'accélérer l'allègement de la dette et, plus généralement, de réformer l'architecture financière internationale. En ce qui concerne l'aide publique proprement dite, nous considérons que les législateurs tant des pays donateurs que des pays bénéficiaires doivent jouer un rôle plus actif dans l'examen des flux d'aide, pour en assurer la transparence et l'efficacité. Nous plaillons pour un renforcement de l'APD, pour atteindre l'objectif de 0,7 pour cent du PIB afin d'aider les pays pauvres à s'adapter à la mondialisation et à en compenser certains effets négatifs. Un rapport exhaustif sur cette question a été soumis à nos parlements membres et une résolution de fond sur cette question doit être adoptée à la 118<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP au Cap (Afrique du Sud) en avril 2008. Nous aimerions présenter officiellement cette résolution à la CNUCED XII à Accra (immédiatement après l'Assemblée tenue au Cap), à titre de contribution parlementaire à ses travaux.

Je vous remercie de votre attention.